

Programme I : Concours musical

Promoteur : Ministère de l'Information

B.P 1532 K I G A L I

Tél : 8.4605; Fax : 8.4607

Bénéficiaires : Auteurs et compositeurs rwandais

Agence d'exécution : MININFOR

Autres agences impliquées : MINESUPRES

MLJEUMA ✓

Source de Financement : Projet PNUD RWA/95/015 :

Programme d'Education et d'Information civiques pour la
promotion de la confiance et de la réconciliation nationale

1. Contexte du Programme : Le Rwanda vient de sortir d'une guerre civile intense, durant laquelle les massacres et le génocide ont ^{eu} un effet psychologique paralysant dans les différentes couches de la population. Il importe de redonner une confiance réciproque entre ces composantes sociales de manière à ce que renaissent un esprit de réconciliation et que tout le peuple pacifié retrouve son unité.
2. Justification : La culture rwandais a toujours été eun creuset inépuisable dans ^{lequel} on peut puiser des messages ^{à transmettre} à la population. Element de cette culture, la musique constitue incontestablement un des instruments les plus décisives de diffusion de tels messages de pacification des esprits et de réconciliation entre les populations, notamment au moyen des ondes radiophoniques. Pour se procurer des pièces musicales le plus rapidement et efficacement possible, il importe, dans ce cadre, de faire appel à l'organisation d'un concours musical au niveau nationale Il y aurait lieu de faire intervenir tous les genres musicaux en vogue afin de permettre l'éclosion d'un grand nombre de talents. Seraient sollicités ainsi les orchestres, les chorales et ^{en soliste} les solistes en vue de concourir sur les thèmes de pacification, de réconciliation, de tolérance et de respect des droits de l'homme.
3. Modalités d'exécution
 - Lancement du concours par affiches publicitaires et communiqués radiophoniques.
 - Préselection de 15 premiers lauréats à Kigali devant participer au concours final cela 5 mois après le lancement du programme.
 - Concours final des 15 premiers gagnants de chaque genre (orchestres, chorales solistes) au 6ème mois.
 - Remise des prix aux 5 premiers gagnants de chaque genre.

4. Acteurs du Programme

- 1. Coordinateur du MININFOR
- 2 agents de l'ORINFOR (1 Radio; 1 Télévision)
- 2 agents du MINESUPRIES
- 1 agent du MIJEUMA

5. Coût estimatif

- 5.1 - Affiche publicitaires (impression) et leur apposition dans les préfectures, communiqués radiodiffusés 50.000 FRW
- 5.2 - Préselection des participants ou concours final : on suppose que les candidats se presenteront en trois seances :
- 1er jour chorales : 90 individus
 - 2ème jour : orchestres : 60 individus
 - 3ème jour : solistes : 30 individus
- frais de participation : 1.000FRW chacun soit
- 90.000 pour choralistes
 - 60.000 pour membres d'orchestres
 - 130.000 pour solistes
- 180.000 FRW
- 5.3 - Perdiem pour jurés : $6 \times 5.000 \times 3j = 90.000\text{FRW}$
- 5.4 - Location salle de concert pour 3 jours : $20.000\text{F} \times 3 \text{ jours} = 60.000\text{F}$
- 5.5 - Véhicule de transport pour 3 jours : $30.000 \times 3 = 90.000\text{F}$
- 5.6 Concours final
- Location salle de concert (2jours) : 40.000
 - Frais participation des concurrents : 1.000 par jour \times 2jours \times 45 individus = 90.000 FRW
 - Perdiem jury : $6 \times 5.000 \times 2 = 60.000 \text{ FRW}$
 - Véhicule de transport : $30.000 \times 2 = 60.000$
 - Prix Lauréats (les 5 premiers) :
 - orchestres (de 150.000 à 70.000) = 550.000
 - charales (de 15.000 à 70.000) = 550.000
 - Solistes (de 80.000 à 30.000) = 260.000

Récapitulation :

- Frais de Publicité :	500.000 F
- Presélection :	180.000 F
- Perdiem jurés :	150.000 F
- Location salles :	100.000 F
- Transport :	150.000 F
- Frais participation concurrents :	270.000 F
- Prix Lauréats	<u>1.360.000 F</u>
- T O T A L	3.260.000 F
- Divers et imprévus :	<u>240.000 F</u>

TOTAL A BUDGETISER:

3.500.000 FRW